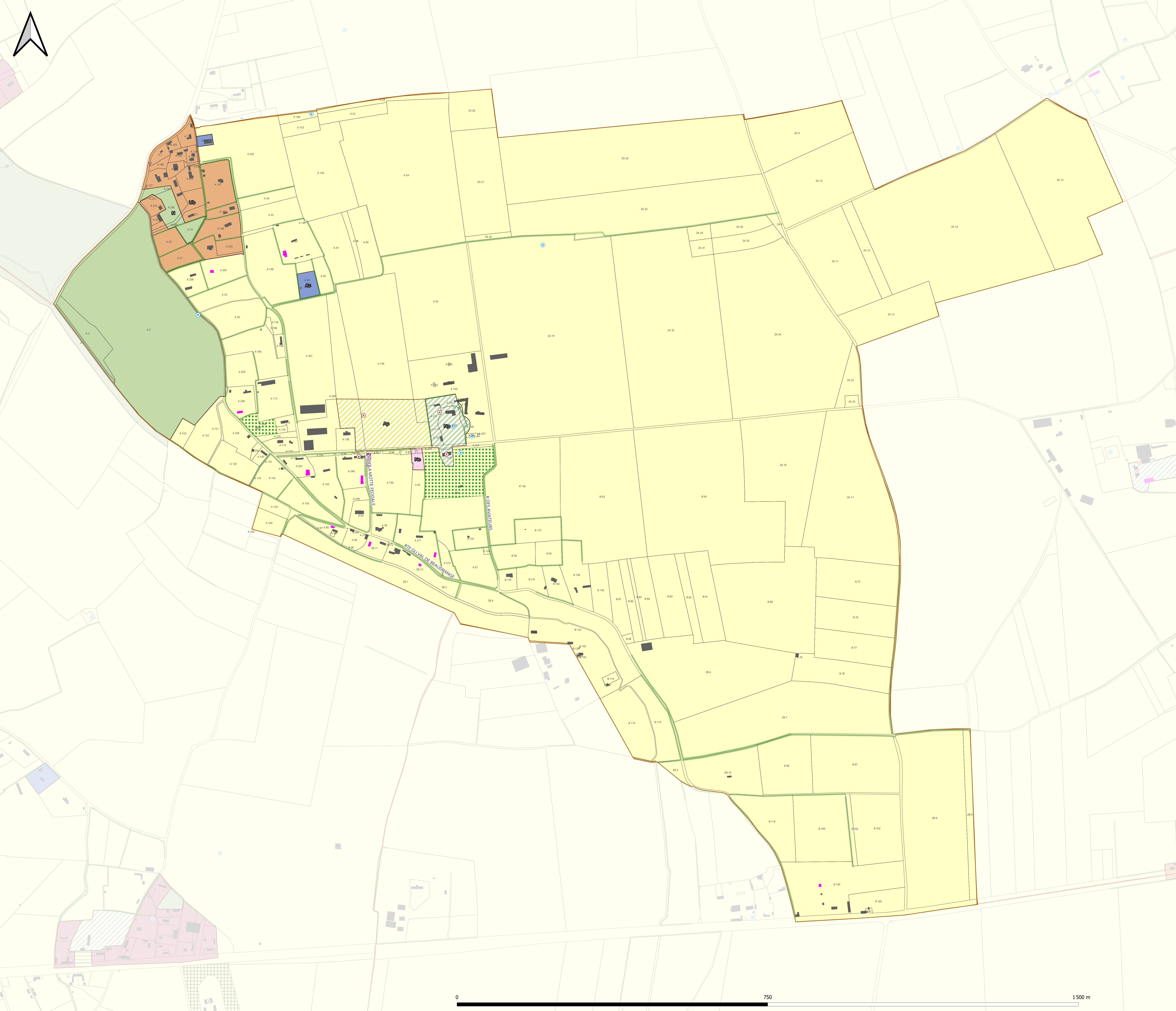




Version créée :

Cadrement :

Création (mairie) / Commune (co-urbanisme) :

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

BARVILLE

Arrêté : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

Lieuvain Pays d'Auge

- HABILLAGE

Bâti

Limite parcellaire

Limite communale
- ZONAGE

Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)

A : zone agricole

Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères

N : zone naturelle

Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole
- PREScriptions REglementaires

Mare (L151-23 CU)

Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)

Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

Emplacement réservé (L151-41 CU)

Élément du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
BAR-E11	0,03	Stationnement maître	Commune